



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 3 février 2022

Groupe de travail MAEE-ONG
Réunion virtuelle du 26 novembre 2021
Compte-Rendu

Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE) :

- M. Christophe Schiltz, Coordinateur Général
- M. Manuel Tonnar, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Sylvie dos Santos, Desk ONG, Coordination Desk ONG et Accords-Cadres Développement
- Mme. Marianne Geiben, Desk ONG, Cofinancements
- Mme. Virginie Gilbert, Desk ONG, Sensibilisation et Environnement
- M. Paul Weber, Finance inclusive et innovante

Pour les ONGD :

- Mme. Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- Mme. Stéphanie Notarnicola, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, responsable renforcement de capacités et relations membres
- M. François-Xavier Dupret, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, responsable analyse et partenariat
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Michael Feit, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Frederic Hauptert, Care Luxembourg
- M. Remi Fabbri, Croix-Rouge Luxembourg
- Mme. Antoniya Argirova, ASTM
- Mme. Marine Lefebvre, SOS Faim

1. Approbation de l'ordre du jour

Les points suivants sont ajoutés en tant que divers à l'ordre du jour : premier appel à propositions 2022 et budget 2021 du Cercle de Coopération.

2. État des lieux : Sensibilisation et éducation au développement

Le MAEE informe que 8 demandes de subsides pour des projets annuels pour l'année 2022 ont été reçues pour un montant total de 532.641,15€, dont **399.480,86€ part MAEE**. Le nombre de demandes de subsides pour les projets annuels est plus bas par rapport aux années précédentes (15 demandes pour 2021). À noter toutefois que deux ONGD sous projets annuels auparavant intégreront la modalité accord-cadre en 2022. La cérémonie de signature était prévue pour le 2 février 2022. Après la réunion, les ONGD concernées ont été informées que la signature se fera par échange de lettre à cause de l'évolution de la crise sanitaire.

Le MAEE rappelle que la ligne budgétaire dédiée à la sensibilisation a connu une augmentation substantielle et que les ONGD intéressées ont pu procéder à une augmentation de leur enveloppe. Le MAEE informera les ONGD de l'acceptation de leurs dossiers en janvier après l'ouverture de l'exercice budgétaire 2022.

3. Évaluation à mi-parcours de la politique de coopération

Le Cercle passe en revue les 14 recommandations adressées au gouvernement figurant dans le document intitulé : « [En route pour 2023 : Une évaluation à mi-parcours de la politique de la coopération](#) ». S'agissant de la recommandation visant le développement d'une stratégie transversale sur les droits humains en collaboration avec les OSC, le MAEE rappelle que la stratégie générale de la Coopération intègre comme thématique prioritaire la gouvernance inclusive et de manière transversale les questions relatives aux droits humains et indique qu'il n'avait pas prévu et ne prévoit pas de développer une stratégie supplémentaire dédiée aux droits humains. De plus, dans le cadre de la candidature du Luxembourg au Conseil des droits de l'Homme, un papier contenant des engagements volontaires nationaux a été préparé retraçant ce que le Luxembourg compte faire dans les prochaines années sur cette thématique.

Quant à la personne de référence pour les droits humains au sein de la Coopération, la direction dispose d'une personne de contact en charge des questions liées à la gouvernance et à la justice. Le MAEE précise que les questions liées aux droits humains sont en première ligne du ressort de la direction politique qui

dispose par ailleurs d'un *focal point*. Un comité interministériel sur les droits humains a été créé et le MAEE ne voit donc pas la nécessité de créer de nouvelles instances pour échanger sur ces questions. ASTM indique que les dispositifs en place ne sont pas suffisants pour faire face aux défis grandissants ayant traités aux droits humains dans le cadre de la coopération au développement et qu'un référent au sein de la Direction de la Coopération permettrait de disposer d'une personne de contact pour traiter ces questions. Le MAEE réitère que les instances telles que le comité interministériel sur les droits humains, le groupe de travail MAEE/ONGD permettent aux ONGD de mettre en avant leurs préoccupations.

S'agissant de la recommandation sur le devoir de diligence, le MAEE rappelle le Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme » et [la déclaration sur la politique de coopération luxembourgeoise](#) faite par Monsieur le Ministre Fayot à la Chambre des Députés. Lors de son discours, le Ministre a notamment rappelé que le Luxembourg met actuellement en œuvre la deuxième édition d'un plan national relatif aux entreprises et droits humains. L'Initiative pour un devoir de vigilance fera parvenir une réponse officielle au Ministre Fayot concernant l'application d'une éventuelle législation nationale sur le devoir de diligence aux petites et moyennes entreprises.

Quant à la recommandation demandant davantage d'investissements dans le secteur agricole, le MAEE met en exergue que de nombreux programmes touchant à l'agriculture sont labélisés sous d'autres secteurs. À titre d'exemple, le MAEE cite les formations professionnelles à l'attention des zones rurales, qui sont enregistrées sous la catégorie formation professionnelle mais qui contiennent également des activités ciblant le secteur agricole sans pour autant être labélisées sous ce secteur. Quant à la demande de viser à moyen terme 10% de l'APD pour le secteur agricole, le MAEE se pose la question dans quel secteur l'APD devra être coupée pour pouvoir atteindre le taux demandé. Le MAEE demande au Cercle également s'il dispose d'informations sur le pourcentage de l'APD que les ONGD dédient à l'agriculture et si ce taux de 10% y est atteint.

Quant au fonds d'investissement pour promouvoir l'entrepreneuriat agricole en Afrique (fonds ABC), le MAEE regrette que des informations erronées figurent dans le papier. Il rappelle que malgré la récente création du fonds, il s'agit d'un vrai succès jouant un important effet de levier. En effet, avec une contribution luxembourgeoise de 5 millions, on estime que le fonds va doubler de taille d'ici le premier trimestre 2022 et aura atteint les 100 MUSD en fin d'année prochaine. À cela s'ajoutent des frais de gestion relativement bas par rapport au contexte difficile dans lequel le fonds agit (investissements de tailles relativement modestes dans des régions difficiles, critères ESG très strictes) et comparés aux frais administratifs de projets de développement classiques. Quant au Conseil d'Administration du fonds, le MAEE y est représenté et rappelle que tous les projets font l'objet d'un « screening ESG » et que ces

critères doivent être respectés pour qu'un projet soit accepté. Par ailleurs, une composante assistance technique est disponible pour renforcer les capacités des petites entreprises. Quant à la société « Dragon Farming » au Ghana, qui fournit des produits innovants et écologiquement durables pour couvrir les besoins nutritionnels des animaux d'élevage, l'idée est bien d'avoir des exportations à moyen ou long terme mais dans la région. Les principaux clients de la société sont locaux et le principal marché de Dragon Farming est le Ghana, où elle vend actuellement 100% de sa production. SOS Faim indique que les informations sont difficiles à trouver, dès lors qu'il s'agit de la destination des fonds publics bénéficiant au secteur privé et que les organisations paysannes ne sont pas assez sollicitées.

Le MAEE souligne que les informations sur les entreprises qui sont soumises au comité d'investissement ne peuvent pas être partagées et suggère à l'ONGD d'organiser une réunion avec AGRA pour leur faire part de leurs préoccupations et pour s'informer sur l'utilisation du fonds et rappelle que le présent groupe de travail permet d'échanger sur ces questions.

SOS Faim a apporté des précisions pour justifier les critiques émises sur le fonds ABC; SOS Faim a relevé notamment que la notion d'« effet de levier » avait pour les OSC une autre signification que celle retenue par la Direction de la coopération et qu'il s'agissait d'évaluer le montant de fonds privés réellement levés par les fonds publics engagés, point sur lequel des études¹ sérieuses menées ces dernières années ont montré un effet levier limité dans les opérations de blending, justifiant la vigilance de la part des ONGD.

SOS Faim a également rappelé que la critique de l'action d'AGRA en Afrique émanait d'un large collectif d'OSC et d'Organisations paysannes africaines qui suivait les projets menés par la fondation de B&M Gates depuis les débuts de leur implantation en Afrique et qui avaient tenté, en vain, d'obtenir des entretiens avec les représentants d'AGRA afin de faire part de leurs interrogations et suggestions. D'après ces organisations, les partenariats avec AGRA devraient être suspendus et les acteurs de la coopération en matière de développement agricole devraient au contraire tabler davantage sur des collaborations avec les organisations paysannes qui sont les acteurs les plus légitimes en matière d'orientation des politiques agricoles en faveur des exploitations familiales. SOS Faim a également rappelé qu'en tant que signataire en 2018 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes vivant en milieu rural, le Luxembourg pourrait et devrait davantage s'appuyer sur le droit à la participation des paysans dans les politiques mises en œuvre. Enfin, SOS Faim a tenu à affirmer de nouveau des interrogations sur

¹ [La Coopération belge au développement déroule le tapis rouge](#); Van Haute A., p.43, (2019); [Blended finance in the poorest countries, Overseas Development Institute](#); Attridge S., (2019); [Billions to Trillions – A Reality Check](#), Attridge S., Engen L., (2019)

le choix de certains bénéficiaires du fonds ABC dont certaines activités semblent peu en adéquation avec les intérêts de l'agriculture familiale qui figure pourtant comme la cible privilégiée du fonds.

Le MAEE rappelle encore une fois que les projets font l'objet d'un screening ESG et que des critères stricts sont analysés. De plus, le fonds dispose d'une facilité d'assistance technique pour appuyer les petites entreprises familiales à atteindre les degrés requis en matière d'environnement, d'impact social et de gouvernance. L'assistance technique et l'accès au financement renforce donc ces structures. Le MAEE conseille à SOS Faim de vérifier ses sources d'informations et le cas échéant, de soulever leurs interrogations dans les prochaines réunions du GT en étayant davantage leurs propos par des données et propositions concrètes.

Quant à la recommandation de mettre en place une instance multi-acteurs qui est mandatée de traiter les questions et les enjeux de la CPD et en tirer des conclusions, le MAEE rappelle qu'il existe déjà un comité interministériel traitant de ces questions, le CID, auquel le Cercle est convié lorsque la CPD est à l'ordre du jour et ainsi le MAEE ne voit pas de nécessité de mettre en place une instance supplémentaire.

Quant aux nouvelles stratégies de genre, finance inclusive et innovante, ainsi que de climat et environnement, le MAEE souligne que ces stratégies ont toutes été partagées avec le Cercle qui a pu exprimer ses observations qui ont par la suite été prises en compte. Côté Programmes Indicatifs de Coopération (PIC), les ONGD actives dans le pays visé par le PIC ont été et seront consultées. Le Cercle demande davantage de concertation en amont sur ces questions et spécifie ne pas avoir reçu de réponse au document préparé avec les ONGD sur le PIC Cap-Vert contenant des éléments relatifs à la CPD. Par ailleurs, le Cercle souligne ne pas avoir été consulté à ce stade pour les prochains PIC en cours de formulation. Le MAEE en prend note et demande au Cercle à l'avenir de le signaler au groupe de travail.

Côté sensibilisation, le MAEE rappelle d'une part que la ligne a connu une hausse budgétaire importante, et d'autre part que les ONGD n'ont pas à ce stade les capacités d'absorption si le MAEE déciderait d'investir au moins 2% de l'APD dans des actions d'éducation au développement. Le MAEE signale par ailleurs que d'autres ministères sont impliqués dans les activités ayant trait à la sensibilisation et que le budget dédié à la ligne sensibilisation du MAEE n'est donc pas représentatif de tous les efforts dans ce domaine.

Le Cercle demande à revoir le plafond dédié à la SENS afin que les ONGD disposent de salaires plus attractifs et compétitifs. Ce manque d'attractivité serait, selon le Cercle, une des raisons pour lesquelles il existe un turnover important côté ressources humaines. Selon le Cercle, cette problématique a été

davantage accentuée par la baisse du taux de 15 vers 14% des frais administratifs. Le MAEE informe qu'une seule ONGD atteint le plafond et qu'une autre l'atteindra l'année prochaine et rappelle que le plafond permet au MAEE de répartir équitablement le budget entre les ONGD bénéficiant de subsides SENS. Le Cercle propose de rediscuter de ce point à l'avenir.

4. Divers

4.1.1. Charte SEAH

Le Cercle a brièvement fait le point sur la deuxième session virtuelle de formation PSEA qui a eu lieu le 23 novembre 2021 et à laquelle ont participé 34 personnes. Le Cercle informe qu'un guide à destination des ONGD sera développé prochainement, en consultation avec le MAEE.

Le MAEE informe qu'il partagera sous peu un document standard avec le Cercle pour le rapportage des cas lors de la soumission de la demande de renouvellement de l'agrément ministériel et annonce qu'une adresse générique spécifique PSEA au sein du MAEE pour le rapportage des cas sera mise en place.

4.1.2. Groupe de Travail MAEE-ONG : Dates 2022

Les dates retenues pour les réunions du GT MAEE/ONG pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Vendredi, le 21 janvier 2022
- Vendredi, le 18 mars 2022
- Vendredi, le 13 mai 2022
- Vendredi, le 22 juillet 2022
- Vendredi, le 7 octobre 2022
- Vendredi, le 2 décembre 2022

4.1.3. Appel à propositions

Le MAEE informe que l'appel à propositions pour les projets de cofinancement sera lancé le 1^{er} décembre 2021 et sera ouvert jusqu'au 31 janvier 2022. Un courriel a été envoyé à toutes les ONGD agréées le 24 novembre 2021.

4.1.4. Budget Cercle

Le Cercle signale que selon ses estimations, il disposera d'un excédent budgétaire en 2021. Le sujet sera à l'ordre du jour d'une réunion entre le service ONG et le Cercle le 15 décembre 2021. Le MAEE demande au Cercle de lui envoyer la nouvelle demande de budget pour au plus tard mars 2022 ainsi que de soumettre un budget pluriannuel (2023-2026).